

ALGERIE TELECOM EPE – SPA RCN°02B18083  
Capital social de 115.000.000.000de DA  
Siège sociale RN N°05, Cinq maisons, Mohammedia – 16200-Alger

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent  
Sous-direction Technique Opérationnelle  
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU / 52 / 2024

À :

Monsieur le Gérant de l'entreprise  
BELKADI BENAOUDA  
CITE EL HRARTA N°11ZEMMORA  
RELIZANE

**Objet :** MISE EN DEMEURE N°1.

**Projet :** Travaux de canalisation FTTx.

**Lot N°03 :** OULED BOUDJEMAA MSAN/OBMN3 BENISAF.

- Vu le contrat d'adhésion N°10/2023 du 26/02/2023 reconduction 11/2024 du 26/02/2024 ayant l'objet travaux de maintenance et de développement canalisation FTTx.
- Vu l'ordre de service N°28 Du 01/04/2024 de démarrage des travaux notifié le 18/04/2024.
- Vu le PV d'ouverture de chantier le 18/04/2024.
- Considérant que le délai d'exécution contractuel est consommé à 23 % alors que les travaux ne sont pas entamés à ce jour.
- Considérant que le délai de l'autorisation de voirie est consommé à 40 % alors que les travaux ne sont pas entamés à ce jour.
- Vu l'article 04 du contrat d'adhésion N°10/2023 du 26/02/2023 reconduction 11/2024 du 26/02/2024 alinéa 4-1 relatif à l'engagement du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°19 du contrat d'adhésion N°10/2023 du 26/02/2023 reconduction 11/2024 du 26/02/2024 relatif à la responsabilité du partenaire cocontractant.
- Vu la visite de suivi et contrôle effectuer par les services du D/CMP le 22/04/2024 et la signalisation de l'absence de l'équipe d'exécution des travaux depuis l'ouverture de chantier à ce jour.

De ce qui procède :

L'entreprise **BELKADI BENAOUDA représenté** par son gérant est **mise en demeure pour la première fois** dans un délai de (08) huit jours à compte de la date de la publication de ladite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaires.

À l'effet de :

- 1- Renforcer les équipes d'exécution conformément à vos engagements contractuels sur les moyens humains et matériels ; afin d'entamer d'exécution des travaux dans les plus brefs délais.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de l'entreprise.



Ain T'émouchent, le 28/04/2024

Directeur opérationnel

**ALGERIE TÈLÈCOM DOT 46**  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications  
Signé: Mr. BARAKA Djilali